

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021

Meggitt Achamps



MEGGITT

L'index Égalité Homme / Femme : Qu'est-ce que c'est ?

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier un **Index Égalité Professionnelle**. Cette index mesure l'efficacité des politiques menées par les entreprises en matière d'égalité professionnelle. Composé de **4 critères**, il attribue à chaque entreprise une **note sur 100 points, le score minimal à atteindre étant de 75 points sur 100**.

Les 4 critères sont les suivants :

Ecart de rémunération entre Femme et Homme

Cet indicateur mesure les écarts de rémunération entre Femmes et Hommes à niveau et âge comparable, quelque soit le poste. Score maximum : **40 points**.

Nombre de salariés du genre sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

Il s'agit ici de vérifier si la représentation des deux sexes est équilibrée dans les 10 plus haute rémunération de l'entreprise.

Score maximum : **10 points**.

Ecart du taux d'augmentations individuelles entre Femmes et Hommes

Il s'agit d'une comparaison entre le nombre d'augmentations individuelles perçues par les Hommes et les Femmes. Score maximum : **35 points**.

Part des salariées augmentées au retour de congé maternité

Sont comptabilisées les salariées ayant été en congé maternité pendant la campagne d'augmentations de salaires. Les points de cet indicateur ne peuvent être obtenus que si toutes les salariées ont bénéficiées d'augmentation malgré leur absence. Score maximum : **15 points**.

Le score 2021 de Meggitt Archamps

Pour l'année 2021 (basé sur les données de 2020) nous avons obtenu la note de :

69/100

Ecart de rémunération : **34/40**

Ecart du taux d'augmentations individuelles : **15/35**

Représentation dans les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

Part des salariées augmentées au retour de congé maternité : **15/15**

Ce score nous encourage à poursuivre **notre engagement pour la diversité et l'égalité**. Dans ce cadre, nous mettons en place **une réflexion sur ce sujet** avec le concours du **Comité Social et Economique de l'entreprise** par le biais de la négociation d'un **Accord Egalité Professionnelle**.

Pour continuer la prise en compte de ce sujet par l'ensemble des salariées du site, une démarche **Diversité & l'Inclusion** est lancée et prendra la forme, dans un premier temps, d'actions de sensibilisation au cours de l'année 2021.

